

La Politique Qualité de JECF

Afin d'améliorer la qualité de nos prestations de réalisation d'expertise certifiée auprès des représentants du personnel des Comités conformément à l'article L. 2315-94 du code du travail, JECF s'engage à rehausser le niveau de satisfaction de ses clients et d'assurer un accompagnement efficace et efficient de tout projet au quotidien.

Ces missions interviennent :

- Lorsque les représentants du personnel identifient un risque grave, pour comprendre ses causes et ses effets possibles et préconiser les moyens pour réduire voire éliminer ce risque ;
- Lorsque les représentants du personnel sont consultés sur l'introduction de nouvelles technologies ou de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- Lorsque le Comité souhaite se faire accompagner d'un expert pour la négociation ou la renégociation d'un accord égalité professionnelle Femme-Hommes.

Pour cela, nous avons comme objectif l'excellence engendré par l'amélioration continue des processus qui s'inscrit dans l'usage de l'approche des risques et opportunités appliquées tant en interne, qu'en externe pour les prestations.

Cette politique orchestre le développement de nos activités de manière durable et efficace assurant une pérennité de l'entreprise. Ce projet d'amélioration continue nous implique tous, à chaque instant. La participation active, les propositions et l'initiative de chacun dynamisent notre Système de Management de la Qualité. Ils sont moteurs de notre ambition afin de rendre notre entreprise plus performante.

Dans ce but, la Responsable Qualité a pour mission de vérifier la déclinaison de cette politique et de l'animer avec pour objectif de répondre aux besoins de nos clients avec professionnalisme.

Cette stratégie de qualité se veut réaliste et efficace : elle implique le concours de l'ensemble du personnel et s'organise autour de trois axes :

- **Satisfaire** : JECF intègre la satisfaction de ses clients et garantit le professionnalisme et la compétence de ses salariés, en vue d'un haut niveau de satisfaction et de qualité des prestations réalisées dans le cadre des expertises en SSCT.
- **Améliorer** : JECF améliore en continu son Système de Management de la Qualité et de ses prestations en interrogeant régulièrement la satisfaction de ses clients et en analysant ses indicateurs qualités.

- **Respecter** : JECF s'engage à satisfaire aux exigences légales, aux référentiels applicables et aux autres exigences relatives à l'expertise en SSCT ainsi que les normes qualités et environnementales en procédant à une veille juridique.

Notre politique qualité fait l'objet d'une mise à disposition sur notre serveur et est systématiquement adressée aux parties intéressées.

Notre Système de Management de la Qualité fait l'objet d'une révision systématique au moins une fois par an à l'occasion de la Revue de Direction, qui fait suite à l'Audit interne annuel.

Le Président
Mme Malika ERRAJA